

DANGER D'INCENDIE DÙ AUX CIGARETTES

En Suisse, on dénombre chaque année environ 500 incendies dus à la négligence des fumeurs et la somme des dommages s'élève à près de 20 millions de francs. Très peu de gens savent que les cigarettes contiennent un additif les rendant aptes à brûler toutes seules pendant 15 minutes. Un comportement prévoyant et discipliné permet cependant de prévenir les incendies. Voici comment:



- Seuls les mégots bien écrasés ne brûlent plus.
- Mettez les cendres et les mégots dans un cendrier, pas dans un sac à ordures. Ne jetez aux ordures que des déchets entièrement éteints ou arrosés d'eau.
- Respectez toujours les interdictions de fumer, même si cela implique un grand effort de votre part.



- Fumer au lit, sur le canapé ou dans un fauteuil a déjà coûté la vie à de nombreuses personnes. Dans leur sommeil, elles n'ont pas réalisé l'incendie naissant et sont mortes asphyxiées.



- Ne fumez jamais à proximité de matières combustibles.
- Tenez les articles de fumeurs, les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.
- N'oubliez pas que les cendres de cigarettes peuvent encore provoquer un incendie après plusieurs heures.



MARCHE À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE:



1. ALARMER

- Alarmez les sapeurs-pompiers au numéro 118.
- Avertissez les personnes en danger.

2. SAUVER

- Evacuez les personnes et les animaux du local en feu.
- Fermez les fenêtres et les portes, puis quittez les lieux par les voies d'évacuation.
- Si la cage d'escaliers est enfumée, restez dans l'appartement, devant la fenêtre, et attendez l'arrivée des sapeurs-pompiers.

3. ÉTEINDRE

- Luttezz contre le feu avec des moyens appropriés.
- Guidez les sapeurs-pompiers à leur arrivée.

